



N° 176

JANVIER 2008

LE SURVOL RÉGULIER DE L'ACTUALITÉ OLYMPIQUE ET SPORTIVE

28 Janvier LA NUIT DU SPORT

Pour bien commencer l'année, rendez-vous au théâtre des Bords de Marne au Perreux. Une soirée festive gratuite à ne pas manquer. Une première en Val de Marne, sous le haut patronage de Monsieur le Préfet et du Président du Conseil Général (voir à l'intérieur du SCOOP le feuillet qui y est consacré).

2008 ANNEE OLYMPIQUE

A tous les sportifs et sportives du Val de Marne qui auront été sélectionnés pour se rendre à Pékin, j'adresse mes meilleurs et très sincères vœux. Qu'ils nous reviennent couverts de lauriers obtenus dans le respect des valeurs olympiques et surtout la tête remplie des émotions uniques qu'ils auront vécues.

Si pour quelques dirigeants, il convient de « vaincre ou mourir », il en est d'autres qui pensent que participer à cet événement est déjà un but en soi. La victoire est belle mais la défaite n'est pas déshonorante, il convient de l'accepter et de respecter l'adversaire

d'un jour. Tu auras tout donné en vivant une grande aventure humaine, et ce sera déjà formidable. Soit fier d'avoir été aux J.O. 2008, il y en a tant qui auront rêvé d'y être.

Aux autres sportifs, je souhaite aussi que cette année vous permette de vous dépasser, d'atteindre votre meilleur niveau et de vous faire plaisir en le partageant avec vos proches ; n'oubliez pas que le sport est avant tout un jeu.

Aux dirigeants et dirigeantes bénévoles, je souhaite que vous puissiez poursuivre votre action dans les meilleures conditions possibles, que l'on sache vous manifester la reconnaissance que l'on vous doit et que l'élan olympique soit source de renouveau.

Enfin, à tous ceux et celles que compte la famille sportive Val de Marnaise, j'adresse mes plus sincères vœux.

Bonne et heureuse année
Christian Lopes

CHARTRE OLYMPIQUE

Elle est nécessaire même si celle-ci peut-être perçue comme une contrainte. Les tâches administratives rebutent et pourtant on ne peut les éviter ou pire, les ignorer.

Vous les bénévoles sportifs, des séances vous sont proposées, alors inscrivez-vous rapidement (bulletin à l'intérieur du SCOOP) nous manquons de candidatures pour la première fois.

Acquérir des compétences même basiques, vous rendra la vie plus facile. Vous bénéficiez aussi d'un CRIB (Centre de Ressource et d'Information pour les Bénévoles) dans les locaux du 2, rue Tirard à Créteil.

Les informations qu'il peut vous apporter sont un complément à votre formation, plus particulièrement pour les nouveaux ou futurs élu(e)s.

CHARTRE OLYMPIQUE

Article 8 :

La pratique du sport est un droit de l'homme. Tout individu doit avoir la possibilité de pratiquer le sport selon ses besoins.

Pierre de Coubertin

SCOOP94

Directeur de la publication
Rédacteurs
Traitement et Documentation
Dessins

Christian LOPES
Claude BAISSAC, Jacques CÉLÉRIER, Alain MÉRIGOT, Jean-Claude RAOULX
Gérard CHARPENTIER, Natahalie LASSOUED
Michel-Yves SCHMITT

COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DU VAL-DE-MARNE

2, rue Tirard - 94000 CRETEIL

Tél : 01 48 99 10 07 - Fax : 01 48 99 30 21 - Email : cdos@cdos94.org - www.cdos94.org

Mensuel gratuit - Tirage : 1200 exemplaires - N° ISSN 1761 4899

REMUNERATION DES DIRIGEANTS BENEVOLES ELUS

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu le dossier concernant le sujet en rubrique début Août, période guère favorable pour consulter le mouvement sportif.

Nous n'avons pas voulu exprimer un point de vue personnel, mais celui des instances dirigeantes des associations, notre réflexion a donc été étayée par les réponses des comités et clubs omnisports.

La problématique de la rémunération des dirigeants élus n'a recueilli aucun avis favorable bien au contraire elle suscite une vive réprobation.

Bien entendu, nous devons dépasser notre cadre départemental et émettre des opinions au plan national ce que nous allons tenter de faire ci-après.

Le relevé de conclusion de la saisine du Premier Ministre du 20 Février 2001, sur la fonction de dirigeant associatif, fait à nouveau apparaître que le problème de la rémunération des dirigeants ne concerne qu'un nombre limité d'associations.

Ces dernières depuis longtemps fonctionnent plus comme des entreprises et ne restent principalement sous cette forme associative que pour pouvoir toucher des subventions.

S'il est vrai qu'aucun texte n'interdit la rémunération des dirigeants, nous ne voyons pas alors l'opportunité que le gouvernement veuille plus ou moins légiférer sur le sujet ; il nous semble qu'il appartient à chacun de se déterminer, selon ses propres critères, dans la transparence et la démocratie.

Par contre, le principe selon lequel « la relation entre association et dirigeant doit être exclusive de tout lien de subordination » est loin d'être réglé.

Nous craignons donc fortement que l'esprit du bénévolat soit mis à mal par de trop fortes directives qui incitent à des dérives de dépenses, même dans le cadre d'un régime social simplifié.

Nous voulons prendre à notre compte une phrase extraite de la réponse d'un comité : « Il nous semble d'autre part que cet esprit du bénévolat associatif est en lui-même une autoprotection contre tout intérêt excessif, ou calcul personnel égoïste au mépris de l'intérêt général, et plus encore au détriment de l'intérêt des jeunes et des moins jeunes »

Nous n'ignorons pas cependant que les dirigeants des fédérations ont des difficultés à concilier vie professionnelle et mandat sportif, mais il ne faut pas détruire les valeurs du désintéressement et du dévouement qui animent l'immense majorité des bénévoles, c'est notre souci principal.

En vous souhaitant bonne réception de la présente,

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleurs sentiments sportifs.

Depuis l'idée a fait son chemin, les mentalités ont évolué et rien ne s'oppose à la rémunération des dirigeants qui sont à la tête d'associations comparables pour la gestion à des entreprises, on ne peut le contester.

Par contre, les craintes que nous formulons demeurent. La professionnalisation, tant souhaitée, induit souvent dans les esprits, une rémunération que les ressources actuelles du mouvement sportif ne permettent pas, à l'exception de grosses structures qui ne concerne donc qu'une minorité de dirigeants.

Dans une période de crise du bénévolat, ne va-t-on pas assister à un débauchage de bénévoles remplis de compétences vers les associations qui en ont les moyens. Aux autres de se débrouiller, on peut dès lors imaginer le résultat !

EPARGNE ASSOCIATIVE

On sait que celle-ci est importante pour faire face à l'irrégularité des rentrées, tout particulièrement les subventions publiques. Il n'est pas rare, même si des améliorations ont été constatées, que les fonds accordés parviennent sur les comptes de l'association dans le cou-

rant du 4^e trimestre de l'année civile.

Ce délai implique donc de posséder une trésorerie suffisante pour pallier ces décalages, et répondre aux échéances. Il arrive même que des associations, faute d'une bonne trésorerie, soient obligées de reporter l'action sur l'année suivante, l'administration accepte généralement ce retard justifiable.

Il n'est pas interdit, en l'attente de réalisation de procéder à un placement des fonds disponibles y compris ceux propres à l'association.

Une bonne gestion vous encourage à effectuer des placements sans risque, c'est-à-dire au capital garanti, sans oublier que les fonds d'une association ont d'abord vocation à financer les actions et non pas à réaliser des placements.

Le premier réflexe sera de comparer le taux proposé à celui net du livret A qui devrait du reste atteindre les 3,5 % en Février, voire même les 3,75 %. De plus, ce placement est exempt de tout impôt à concurrence d'un montant cinq fois supérieur à celui d'un particulier, soit 75 000 euros.

BUDGET DU SPORT (SUITE

Le magazine mensuel « ASSOCIATIONS » a publié un article dans son numéro 94 de Décembre qui faisait état d'une augmentation du budget du sport de 7,45 %, ce qui ne correspond pas aux chiffres que nous connaissons.

Le CDOS 91 a tiré les mêmes conclusions que nous, à la lecture des rapports des commissions que nous avons citées. La Lettre de l'Economie et du Sport n° 863 du vendredi 9 Novembre a aussi publié un article concordant avec nos informations qui sont publiques.

Nous avons donc adressé un courrier à la rédaction pour lui faire part de notre surprise en lui transmettant nos éléments, qui sauf preuve du contraire ne nous semblent pas contestables.

Nous ne manquerons pas de publier la réponse de ce magazine qui a la réputation d'avoir des informations fiables.

Nous venons de recevoir la réponse du rédacteur en chef du magazine « ASSOCIATIONS » qui nous apporte des précisions dont nous vous donnons, ci-après, les points principaux.

?Les conclusions des deux rapporteurs sont l'expression du groupe auquel ils appartiennent (Parti Socialiste) et pas de l'ensemble de la représentation nationale. On trouve des analyses opposées.

?La deuxième partie de la phrase incriminée indique que la totalité de l'augmentation du budget sport est absorbée par l'augmentation de l'exonération de charges sociales des sportifs de haut-niveau, ce qui indique bien qu'il n'y a pas d'augmentation du budget sport.

? L'article paru dans le numéro précédent fait état des réactions très vives de la FSGT au projet de loi de finances 2008 dans le cahier secteur sport. Nous disons bien qu'il n'y a pas d'augmentation du budget sport, nous développons surtout l'essentiel des moyens consacrés au sport de haut-niveau et à des mesures d'exonération pour le moins contestables, la baisse des moyens du sport pour tous... etc

Des éléments qui vont me semble-t-il dans votre sens.

(réponse complète sur notre site)

CITIUS, ALTIUS, FORTIUS

Cette devise a été imaginée par le Révérend Père Henri DIDON, dominicain, Prieur du Collège Albert le Grand. Elle fut inaugurée le 7 Mars 1891 lors des premiers championnats de sports athlétiques du collège Albert le Grand d'Arcueil et en présence du baron Pierre de COUBERTIN : cette devise du collège sera adoptée comme devise olympique par le congrès du Comité International Olympique en 1894 à la Sorbonne.

La reconnaissance de cet acte mettra bien du temps à venir, le CDOS dès 1997 s'impliqua dans le souhait de voir Arcueil considérée comme cité olympique à l'instar d'Athènes et d'Olympie (SCOOP n°58).

Cette démarche se solda, dès 1998, par un échec. Présentée au CIO par le CNOSF via le CDOS et le CROSIF, la proposition n'obtiendra pas l'agrément des pères de l'Olympisme moderne, qui visiblement « ne désirent pas voir se multiplier les dénominations de sites qui jalonnent son histoire, ni étendre le nombre des appropriations qui ne recouvrent pas des moments exceptionnels de l'Olympisme », fin de citation (SCOOP n°72). Le président SERRANDOUR se rallia à cette réponse.

Dès lors, la municipalité d'Arcueil ne cessa de se battre pour que l'ac-

tion du Père DIDON, précurseur des Jeux Olympiques modernes, soit réhabilitée. C'est ainsi que diverses manifestations se sont déroulées en Juin 2000 dont le point d'orgue sera la mise en vente, en Septembre, d'un timbre à l'effigie du Père DIDON qui sera tiré à quelques dix millions d'exemplaires.

Le 23 Juin, une exposition philatélique s'est tenue à Arcueil sur le thème des femmes à travers l'olympisme, Colette BESSON avait accepté d'en être la marraine. A cette occasion, la maquette du timbre fut dévoilée en présence du président Henri SERRANDOUR. Le combat de réhabilitation était donc gagné pour la France, non sans mal.

Pourquoi, vous direz-vous un tel acharnement ? Au seul motif qu'il convient de rendre à César ce qui appartient à César, et donc à DIDON et pas à COUBERTIN qui était son grand ami du reste. En dehors de ce fait, qui était donc ce prêtre ? Une forte personnalité au service d'idées novatrices jalonnant les évolutions nationales et les bouleversements politiques qui ne manquèrent pas entre 1830 et 1894.

Dès 1832, l'aventure olympique commence à poindre le bout de son nez, dans le collège du Rondeau en Isère, avec une compétition entre étudiants, mais aussi entre professeurs, connue des seuls Grenoblois et encore. Henri ROUSSET, ancien pensionnaire, en fit la narration dans un livre édité en 1894. A cette époque, personne n'imagine, sauf un certain Pierre de COUBERTIN, la création des Jeux Olympiques Modernes.

Pourtant déjà en 1842, les Jeux Olympiques du collège du Rondeau font l'objet de l'attention du sénateur de la Vienne, A. CHAINE, qui fera à ce sujet une longue proclamation : « Si vous êtes vainqueurs, vos maîtres et condisciples applaudiront d'autant plus à votre triomphe que vous aurez combattu contre des plus forts ; si au contraire vous êtes vaincus, ils respecteront en vous de nobles athlètes que la supériorité des adversaires n'aura pas épouvanté. Courage donc, mes amis, élancez-vous au milieu de l'arène, l'esprit libre et fier et là, songez que vous avez à vaincre, à cueillir des lauriers et la gloire à conquérir » (extrait).

Cette envolée lyrique peut faire sourire, mais c'est ainsi que l'on s'exprimait en ce temps.

Henri DIDON entra à ce collège en 1848 où il découvre alors avec étonnement ces fêtes physiques et culturelles, et il y participe et se couvre de lauriers ; il y brille autant que dans ses études. Cette période de sa jeunesse le marquera profondément, tout autant que les idées nouvelles qu'il trouva dans l'ordre des dominicains sous la conduite du brillant orateur et célèbre Lacordaire qui perturbait quelque peu les idées reçues en matière de religion, mais aussi de politique.

La pédagogie dominicaine allait bousculer les habitudes et donner une impulsion inédite à l'enseignement, au sport et à la promotion de la liberté. Le sport, dès ce moment, ne cessera d'être une composante de l'enseignement, rien d'étonnant alors que le Père DIDON s'en soit imprégné.

Il entra comme professeur au collège Albert le Grand, à Arcueil, créé en 1863 par le Père CAPTIER. Ce dernier fourmillait d'idées novatrices pour l'époque et rêvait de Jeux Olympiques ! Ni plus, ni moins, une rencontre déterminante pour le Père DIDON ... Jules SIMON, homme d'Etat rapporta les propos d'une soirée en compagnie de CAPTIER, du Père DIDON et de COUBERTIN.

Le père CAPTIER fut assassiné en 1871 par des communards, alors même que les dominicains circulaient librement pour soigner les blessés car ils étaient respectés pour leurs actions. Cet épisode tragique n'empêcha pas le Père DIDON de poursuivre en bon disciple le combat du Père CAPTIER.

Il connaitra une vie mouvementée avant d'entrer au collège Albert le Grand et d'en devenir un jour, le Prieur. Ses nombreux discours provoquèrent bien des remous car dans tous, le thème de la démocratie revenait.

Il sera un rebelle qui connaîtra aussi une période d'exil, mais aura le privilège de rencontrer bien des esprits éclairés dont le baron de COUBERTIN de 23 ans son aîné qui n'aura de cesse que de nouer des relations avec ce religieux aux idées dérangeantes et dont la notoriété est telle que l'on trouve son portrait dans les tablettes de chocolat.

La rencontre des deux hommes contribua à la création des Jeux Olympiques Modernes. On peut dire avec force que sans le Père DIDON, l'aventure n'aurait peut-être pas abouti, ce brillant esprit avait un tel rayonnement que rien ne lui paraissait impossible.

répond parfaitement à cette attente, on vient y chercher des informa-

tions et des conseils.

Nous allons donc repenser une partie de nos thèmes en tenant compte de ces éléments, sujets abordés, mais en laissant une large partie au questionnement.

EQUITABLE

C'est le mot magique qui interpelle toute la société, commerce équitable, développement équitable, société équitable ... et aussi le sport qui se veut équitable.

Afin d'illustrer ce propos, vous pouvez vous adresser au CNOSF qui a édité un DVD « Sport et Société » qui conclut sur cette phrase « L'ensemble prend sa cohérence autour de l'équité, prolongeant sur le terrain l'égalité des chances, pour faire du sport un contrat éthique au service d'une société solidaire »

Rappelons que cet adjectif signifie « qui traite les autres avec équité ». Actuellement un courant de pensée porté par de brillants intellectuels de toutes tendances tient à promouvoir cette notion d'équité en renouant avec Karl MARX, le philosophe. Ce dernier s'il préconisait en son temps des solutions qui ont conduit à des erreurs entraînant un long cortège de tragédies, était par sa pensée un visionnaire. Il avait tout prévu dans l'évolution du monde, il avait pensé l'économie et la société, capital, travail et confiance. A défaut d'être égalitaire, la société doit être équitable, le sport se doit donc de ne pas l'oublier dans son développement.

LA PUB ET LE SPORT

Une récente étude réalisée par internet auprès d'un millier de personnes âgés de 18 à 60 ans, montre que les sondés sont conscients de l'importance de la publicité dans le sport et de ses conséquences.

Celles-ci peuvent se résumer en quatre grandes tendances :

- 81 % jugent que le sport est envahi par la pub et 92 % jugent même que c'est un domaine envahi par les marques.

- 94 % savent que les marques utilisent le sport pour se faire connaître

- 76 % pensent que la publicité dans le sport nuit à ses valeurs

- 86 % estiment que la publicité permet à certains sports d'être médiatisés.

Ils sont donc conscients de l'importance de la publicité, mais rejettent globalement cette présence qui souvent les agace.

Les Français interrogés ont le sentiment que les sportifs sont devenus des « people », ils les comparent à des « hommes-sandwichs ».

L'association entre la marque et le sport n'est pas toujours si évidente, ce constat peut-il faire réfléchir les annonceurs ? On peut en douter ...

Les marques n'investissent pas sans avoir des résultats

20e JOURNEE MONDIALE DU BENEVOLAT

C'est sur le thème « Acquérir et valoriser les savoirs bénévoles » que cette soirée a eu lieu, le 5 Décembre, à l'Université de Paris 12 à Créteil. Monsieur Bernard TOMASINI, Préfet du Val de Marne, présidait cette soirée où il mit l'accent sur l'importance du rôle des bénévoles et sur la reconnaissance de l'Etat à son égard.

Les résultats d'une étude sur le profil du bénévole Val-de-Marnais et ses besoins de formation furent présentés par Monsieur Nicolas MULLER et ses services. Il est dommage que des préconisations n'aient pu être présentées, elles nous semblent nécessaires pour faire suite à cette enquête.

De son côté, Monsieur Pascal SAVOLDELLI, Vice-président du Conseil Général présenta à nouveau « PROJ'AIDE », service du Conseil Général co-organisateur de la soirée. Il propose un programme de séances de formation pour aider les bénévoles dans leurs projets et pour les aider dans les tâches administratives.

Le débat lancé avec la salle fut intéressant, même si les chiffres présentés donnèrent lieu à quelques contestations, ce qui est bien normal, tant le monde associatif à des visages bien divers. Le besoin de formation a été diversement apprécié ; il y a ceux et celles qui estiment que c'est indispensable, d'autres pensent que l'association est formatrice, et que ce qui est important c'est d'abord le plaisir que l'on trouve à rendre service.

La professionnalisation reste donc toujours un sujet délicat, il y a les

pour et les contre. Place aux jeunes certes, mais les anciens sont tout de même bien utiles car ils apportent les compétences de leurs expériences.

Après des témoignages qui montrèrent combien il est important de donner pour donner, tant on peut recevoir en retour. La représentante du CNOSF présenta le carnet de vie du bénévole sportif et le représentant de France Bénévolat, celui que cette association a édité, tous deux doivent faciliter la reconnaissance des VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

Un oublié, le CRIB (Centre de ressources et d'information des bénévoles) que le mouvement sportif commence à connaître et qui est financé par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative. Ce centre est un service à part entière du CDOS qui fait l'objet d'une convention avec la DDJS.

REMUNERATION DES BENEVOLES LE FOOTBALL SUR LE FIL DU RASOIR

C'est sur le thème « Acquérir et valoriser les savoirs bénévoles » que Confronter au renouvellement des dirigeants bénévoles, le football a franchi le rubicond. L'assemblée générale de la F.F.F, réunie le 23 Juin à Besançon, a voté à une très forte majorité, le principe de rémunérer certains dirigeants élus, conformément à la loi qui le permet.

C'est le président Jean-Pierre ESCALETTE qui a défendu cette proposition en arguant principalement que cette décision aiderait à un renouvellement qui devient très difficile. Une compensation ou rémunération de 4 000 à 4 500 euros est donc désormais possible. Cette décision est conforme à la lettre et à l'esprit de la loi, c'est incontestable, mais qu'en est-il des valeurs que le sport doit défendre.

Le président ESCALETTE a déclaré que c'est le moyen de rajeunir les membres du conseil fédéral car être dirigeant à ce niveau, c'est un travail à plein temps au regard de l'ampleur du travail à fournir.

C'est un point de vue réaliste qui va bien au-delà d'une grosse fédération, la plus importante qui a valeur d'exemple.

Il est vrai que le foot souffre comme tous les autres sports d'un affaiblissement de l'engagement bénévole, les dirigeants vieillissent et la relève peine à arriver.

Le foot est un sport qui draine assez d'argent pour se lancer dans une telle aventure, mais cette rémunération est aussi à la portée de beaucoup de clubs, même amateurs. Le président ESCALETTE a-t-il vraiment mesuré toutes les conséquences de cette décision qui peut faire tache d'huile, sans compter par exemple l'accélération du comportement consumériste des adhérents.

Elle est une porte ouverte à d'autres excès, une contamination à d'autres sports est vraisemblable qui ruinerait les efforts engagés pour amener à la prise de responsabilités des jeunes bénévoles. De notre point de vue, c'est vraiment un coup dur porté aux valeurs de partage qui animent le bénévolat.

Le CDOS du Val de Marne ne peut que défendre l'idée qui favorise l'accession de jeunes à des fonctions de décision par des mesures adaptées aux évolutions de notre société, faisant toujours appel à la générosité.

DU BLEU DANS LES YEUX

Un peu comme un conte pour Noël, une belle histoire que je veux vous faire partager. Tout d'abord, connaissez-vous la coupe du monde foot des SDF ? Non, et bien elle existe, elle s'est déroulée cette année à Copenhague. 48 pays étaient représentés dont la France.

ARTE y a consacré un reportage, le mardi 11 Décembre à 20h40, le même soir TF1 diffusait la rencontre Marseille/Liverpool. Il fallait faire un choix, je l'ai fait et après j'ai dû faire un détour par la Une à 3/0, enfin je crois ...

Ce que je sais par contre et dont je suis sûr, c'est l'émotion que j'ai ressentie sur ARTE devant cette équipe multiculturelle qui avait la fierté de représenter la France qui ne lui avait pourtant pas donné beaucoup, mais qu'importe.

Humiliés par le Niger, ressuscités devant l'Argentine, défaits à nouveau par le Cameroun, puis encore de justesse par l'Allemagne à quelques secondes de la fin. Un scénario que les pros connaissent bien.

Bref des hauts et des bas, des doutes et des joies. Difficile de perdre

pour des garçons qui se sentent déjà des perdants de la vie. Ils n'iront pas en finale certes, mais ils vont rencontrer le parrain de l'épreuve, Eric CANTONA en personne, qui a joué à Liverpool, curieuse coïncidence d'un soir télé ...

Ca c'était le bonus, mais il y a aussi le public Danois qui gentiment vient les saluer, des gestes qui les touchent beaucoup, surtout le gamin et son copain qui viennent demander des autographes. Ils n'iront pas en finale, mais ils découvrent le plaisir de susciter de l'intérêt, du respect, de la considération, une reconnaissance ; pour une fois ils existent.

Séquence émotion collective, pour le dernier match, ils vont rencontrer le Brésil, de quoi oublier toutes les déceptions, les frustrations. 21ème au classement, peu importe, ils ont vécu un pur moment de vie et le spectateur que j'étais, aussi.

Un grand coup de chapeau à l'équipe de bénévoles qui a donné de son temps et de son énergie à cette coupe, l'important c'était de participer, ils en avaient rêvé, ils l'ont fait.

300 000 EUROS

C'est la somme qui a fait l'objet d'un amendement au projet de loi de finances 2008. Elle est destinée à l'Agence Française de lutte contre le dopage (AFLD) et a été votée au Sénat sur proposition des rapporteurs Bernard MURAT et Pierre MARTIN.

Curieusement, Bernard LAPORTE n'y était pas favorable au motif que l'AFLD dispose déjà de fonds suffisants. Bernard MURAT a estimé quant à lui qu'il était nécessaire de multiplier les contrôles dans une année olympique.

Il a souligné que la France « fer de lance de lutte antidopage au niveau mondial, devait se montrer irréprochable. Il a mis aussi en avant le coût croissant du contrôle des autorisations à usage thérapeutique et aussi du dispositif de localisation des athlètes.

Le sénateur Jacques VALADE de son côté, a fait référence à « l'ingéniosité de certains sportifs qui se dopent », tendance qui justifie une « hausse parallèle de l'effort de recherche, afin de mettre en œuvre de nouvelles techniques de dépistage » ;

Les 300 000 euros ont été retirés du budget propre « Jeunesse et vie associative », dommage que cette initiative soit financée de cette manière.

On déshabille Paul pour habiller Pierre, en somme...

STAGES

Nous recevons de plus en plus souvent des demandes d'étudiants que notre organisme n'est pas en mesure d'accepter au regard de sa structure.

Néanmoins, nous allons les mettre sur notre site que nous vous invitons à consulter, en espérant ainsi contribuer à aider des jeunes, à qui on fait miroiter que le sport est un gisement d'emploi.

ACTIVITES PERISCOLAIRES

Nous prions nos lecteurs de nous excuser d'avoir annoncé une réunion sur ce thème, le 19 Décembre, car celle-ci ne s'est pas tenue. La DDJS, pressée par le temps, sans doute, l'a annulée une semaine avant la date prévue, nous ne pouvions donc pas vous prévenir.

Par contre, un courrier a été adressé par la DDJS à tous les comités départementaux pour exposer la nature du dispositif. Ces activités sont financées par le CNDS à hauteur de 35 % de ce budget spécifique au sport.

On remarquera que d'autres activités que le sport pourront bénéficier de ce financement, comme la culture et la musique.

Nous ne pouvons qu'encourager le sport à essayer de contribuer à la réussite de ce dispositif, même si nous sommes réservés sur l'utilisation du financement.

Sources d'informations : La Lettre de l'Economie et du Sport, le Parisien, le mensuel ASSOCIATIONS, Le Figaro, l'Equipe

FAVA DU VAL DE MARNE

L'assemblée générale annuelle de la FAVA du Val de Marne a eu lieu, le samedi 15 Décembre 2007, à la mairie de Saint-Maur.

Adhérents, cadres bénévoles avaient répondu présents, la salle des fêtes était comble à la satisfaction de la présidente Geneviève RAOULX, entourée de son comité directeur au complet. Elle traça dans un rapport moral la vocation et le but de l'association, le fonctionnement sportif par la piscine natation et les séances sportives du samedi après-midi, en rappelant qu'une équipe extraordinaire d'encadrement restait à la base de cette réussite.

A ce sujet, M. François GUEGUEN, Président du C.D des Médaillés Jeunesse et Sports, leur remettait un diplôme d'honneur du bénévolat sportif, au titre de la fédération Française.

Un grand bravo à tous ces volontaires qui dans chaque atelier donnent le meilleur d'eux-mêmes.

Cette assemblée était honorée de la présence de Mrs. Bernard THONUS, Blaise BAUDRY-ROUSSEL représentant la municipalité, les conseillers généraux Mrs PLAGNOL et LEROY ; le CDOS était représenté par Mrs MERIGOT, CELERIER et CHARPENTIER ; les Médaillés Jeunesse et Sports par Mrs GUEGUEN, MAZELLA, WAGNON et Mme VITTEAUD.

Rendez-vous pris pour les 38e Jeux Spéciaux du Val de Marne pour le 24 Mai 2008, au stade Chéron de Saint-Maur ...Soyez nombreux !

TENNIS DE TABLE

Comme chaque année, le Comité Départemental organise le Critérium des Jeunes, challenge René GUIMBARD qui se déroulera les 19 et 20 janvier au stade Pierre Brossolette à Saint-Maur. Cette sympathique et populaire compétition qui verra s'affronter les jeunes pongistes des clubs du Val de Marne consacrera les champions départementaux par catégorie d'âge et désignera les clubs qui représenteront le département aux niveaux régional, puis national du challenge Bernard JEU.

La dernière édition avait rassemblé le nombre record de 1025 joueurs.

Tous les records étant destinés à être battus, nos espoirs sont grands !

CDOS 94

Gérard JUSTIN, membre du bureau du CDOS 94, s'est vu décerner lors de la cérémonie des Prix Nationaux du Fair-Play, le 29 Novembre 2007, un diplôme d'honneur.

Entraîneur fédéral à 28 ans, arbitre national et international, formateur d'arbitres scolaires, ce dirigeant associatif a œuvré depuis 1970 dans l'organisation de compétitions, de jurys, de commission du Fair-Play avec une générosité remarquable.

STAGES

Nous recevons de plus en plus souvent des demandes d'étudiants que notre organisme n'est pas en mesure d'accepter au regard de sa structure.

Néanmoins, nous allons les mettre sur notre site que nous vous invitons à consulter, en espérant ainsi contribuer à aider des jeunes, à qui on fait miroiter que le sport est un gisement d'emploi.

CRISTO LUTTE

Ce tournoi international se déroulera, le 27 Janvier, au Palais des Sports de Créteil (rue Pasteur Vallery Radot).

Les billets ont été mis en vente depuis le 10 Décembre sur le net (www.uscreteil.com)

Tout ou partie de la recette sera reversée à l'UPEP (association d'enfants polyhandicapés) parrainée par Emilie LE PENNEC .

Le président de l'USC Lutte, Bruno AUFAURE, vous espère nombreux à cette manifestation.

FEMMES ET SPORT

Le 1er concours départemental a été lancé par la DDJS. Vous avez reçu dans le dernier SCOOP le règlement de ce concours qui a été édité par la DDJS. Certaines personnes n'ont pas manqué de remarquer que notre logo manquait de lisibilité ; ceci est dû à un problème d'impression et nous nous en excusons au nom du directeur de la DDJS.

Nous espérons que ce concours qui est doté de prix, suscitera pour sa première édition, l'intérêt du mouvement sportif. Le CDOS sera représenté au jury départemental.

SPORT DE GLACE, LE RETOUR !

L'infatigable Didier GAILHAGUET a été élu à la présidence de la Fédération Française des Sports de Glace, qu'il avait déjà présidée entre 1998 et 2004.

Cette élection anticipée n'a été possible qu'après une crise qui a conduit le président Claude ANCELET vers la sortie, sous les efforts conjugués de Marc FAUJANET et Didier GAILHAGUET en personne. Son ami Claude ANCELET, pas rancunier, a soutenu son élection contre sept autres candidats et candidates (Marie-Reine LE GOUGNE, juge impliquée dans le scandale des Jeux de Salt Lake City).

Didier GAILHAGUET est un passionné qui a tout connu, honneur et disgrâce, surtout après Salt Lake City. On se souvient aussi que le ministre Jean-François LAMOUR n'hésita pas à s'opposer en son temps, à Didier GAILHAGUET, pour diverses raisons dont celle afférente à la gestion de la fédération.

Didier GAILHAGUET a commis des erreurs, il le reconnaît, mais il espère tout de même réunifier une fédération qui a connu bien des intrigues et des conflits de personnes. On ne peut que lui souhaiter de réussir dans cette tâche. Son expérience est incontestable, si le temps passé à réfléchir, trois années, lui aura apporté la sagesse, alors il peut espérer accomplir un mandat qui marquera le renouveau de sa fédération. Dans le cas contraire, un échec sonnerait le glas des sports de glace, perspective peu réjouissante pour l'ensemble des licenciés qui méritent mieux.

DONNER PLUS QU'ON RECOIT

Cette devise des escrimeurs a toujours été portée par Roland BOITELLE qui représenta l'Association La Saint-Mandéenne pendant 74 ans. Il allait avoir 83 ans quand il nous a quittés.

Il avait débuté à la Saint-Mandéenne à laquelle il était toujours resté fidèle, malgré toutes ses fonctions nationales et internationales, entre autres :

?Président de la Fédération Française d'Escrime de 1981 à 1984, puis président de la Fédération Internationale de 1984 à 1988.

?Capitaine des équipes de France de fleuret de 1955 à 1976, période durant laquelle les fleuretistes remportèrent 31 médailles dont 9 d'or et 8 d'argent.

Il avait aussi obtenu des distinctions à titre personnel : Officier de la Légion d'Honneur, Officier du Mérite National et Commandeur du Mérite Sportif, Epée d'Or de l'Académie de France etc ...

Les obsèques ont été célébrées, le lundi 17 Décembre, le CDOS était représenté par André DONZON.

Nous présentons à sa famille et à ses proches nos plus sincères condoléances.

LA MEMOIRE D'UNE ASSOCIATION

Elle réside tout entière dans les procès-verbaux ou comptes-rendus des délibérations, c'est une obligation et surtout une nécessité pratique que beaucoup d'associations traitent trop à la légère.

Cependant, il n'existe pas, ce qui est paradoxal, une véritable obligation légale, la loi de 1901 ne contenant aucune disposition à cet égard, seuls les statuts ou règlements intérieurs peuvent en imposer la rédaction. Ceci étant presque toujours le cas, les tribunaux seront alors fondés de les demander pour trancher des conflits.

De la même manière, l'association dans ses rapports avec des tiers, administration, collectivités publiques, banques etc ... devra justifier

la régularité des décisions prises par la présentation des extraits des délibérations.

La tenue d'un registre ne s'impose que par rapport aux spécificités des statuts. Il est conseillé, à défaut, de tenir des feuillets mobiles, dans un classeur chronologique qui sera appelé « registre des délibérations ».

Application pratique de ce principe : Vous avez un contrôle URSSAF qui examine le bien-fondé des indemnités accordées à des membres de votre association. Le fait que le principe et les noms des bénéficiaires figurent dans une ou des délibérations vous sera utile.

A noter que le secrétaire de séance n'est pas un scribe qui doit se transformer en sténotypiste de conférence. Il doit seulement retranscrire fidèlement l'ensemble des décisions prises. Le procès-verbal devra être signé par lui et le président ou tout autre personne membre du comité directeur.

Les procès-verbaux étant la mémoire de l'association, ils doivent être conservés pendant 30 ans.

LE CDOS ETAIT PRESENT....

Le 2 Décembre
au 15e Cross International du Val de Marne, au Parc de Choisy
(A.MERIGOT)

Le 14 Décembre
à l'assemblée générale de la VGA Saint-Maur
(G.CHARPENTIER, A.MERIGOT)

Le 14 Décembre
au Conseil d'Administration du Parc Interdépartemental des Sports de Choisy (T.BILLARD)

Le 15 Décembre
à l'assemblée générale de la FAVA, à Saint-Maur
(J.CELERIER, G.CHARPENTIER, A.MERIGOT)

Le 20 Décembre
à la journée Académique du Sport Scolaire, à Créteil
(A.MERIGOT)

Le 21 Décembre
au Conseil d'Administration du Parc Interdépartemental des Sports et des Loisirs Le Tremblay, à Champigny sur Marne
(R.BAUMANN)

CENTRE DE RESSOURCE ET D'INFORMATION POUR LES BENEVOLES : BILAN CHIFFRE ANNUEL

Du 1er janvier au 11 décembre 2007 (date des dernières statistiques) le CRIB a été consulté par 149 associations.

Une association pouvant avoir plusieurs besoins lors d'un même entretien, il a été chiffré à 269 le nombre de besoins dans les grandes thématiques traitées (Vie statutaire, fiscalité, droit social,...) et à 537 questions sur un thème précis (la vae, le règlement intérieur, la responsabilité des dirigeants,...).

	Nombre de besoins
Vie statutaire (Statuts, règlement intérieur, création, fonctionnement, dissolution,...)	38 (14%)
Recherche de financement / subvention (subventions, mécénat, sponsoring,...)	20 (7%)
Organisation de Manifestation (déclaration, sécurité, débit de boissons,...)	3 (1%)
Fiscalité (règle des 4P,...)	3 (1%)
Comptabilité (bilan, budget,...)	5 (2%)
Formation (VAE, financement,...)	11 (4%)
Quel salarié ? / Employabilité (recherche d'éducateurs, réglementation des diplômes...)	16 (6%)
Gestion du personnel (CCNS, rédaction contrat, charges...)	63 (23%)
Droit Social (rémunération, prévoyance, assiettes,...)	39 (15%)
Droit du Travail (rupture, congés, durée du travail,...)	42 (16%)
Méthodologie de projet (dossier de partenariat, projet de développement...)	17 (6%)
Responsabilité / Assurance (Responsabilité de l'association, des dirigeants, assurances)	12 (5%)

De plus, nous pouvons constater à travers ce tableau la prédominance des questions liées à l'emploi, en général, et à la gestion du personnel, en particulier. Enfin, il est à noter, que les associations sportives ont connu le CRIB principalement grâce au bouche à oreille. Bouche à oreille qui fonctionne d'autant mieux que les utilisateurs semblent satisfaits du service rendu. En effet, beaucoup d'associations reviennent régulièrement après avoir été renseignées une fois.

N'hésitez donc pas en en parler autour de vous, car le CRIB a encore besoin de se faire connaître !

MANIFESTATIONS SPORTIVES DU MOIS DE NOVEMBRE

DATE	LIEU	MANIFESTATION	CONTACTS
3 au 6 Janvier	Ivry-sur-Seine et Province	32 ^{ème} Challenge Marrane	US Ivry Handball 01 45 15 07 96
les 5 et 6 Janvier	Gymnase Nelson Paillou à Créteil	Tournoi des Centres de Formation 2008	US Créteil Handball 01 49 81 00 10
12 janvier	Complexe sportif J. Owens de l'E.N.S. à Cachan	Tournoi Indoor de football benjamins	Club Olympique de Cachan 01 46 64 12 74
19 janvier	Villecresnes	Rencontre babygym	Etoile de Villecresnes 01 45 98 75 88
27 janvier	Palais des Sports Oubron à Créteil	Cristo-Lutte	US Créteil Lutte 01 42 07 15 74